

# CONTRAT DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ du 18<sup>e</sup> arrondissement

2023  
-  
2026

18<sup>e</sup>  
MAIRIE

18<sup>e</sup>  




Tribunal judiciaire de Paris



## SOMMAIRE

<b>EDITO DU MAIRE</b>	<b>P.3</b>
<b>PRÉSENTATION DE L'ARRONDISSEMENT</b>	<b>P.4</b>
<b>Situation géographique</b>	<b>P.4</b>
<b>Caractéristiques principales</b>	<b>P.4</b>
<b>LE CONTRAT DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ D'ARRONDISSEMENT : UNE NOUVELLE DÉMARCHE POUR UNE RÉPONSE COLLECTIVE PLUS EFFICACE ET CONCERTÉE AUX ENJEUX DU TERRITOIRE</b>	<b>P.6</b>
<b>GOUVERNANCE : LE CONSEIL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE D'ARRONDISSEMENT (CSPDA)</b>	<b>P.8</b>
<b>PAGE DE SIGNATURE</b>	<b>P.9</b>
<b>CHIFFRES CLÉS, TENDANCES IDENTIFIÉES DANS LE CADRE DU BILAN DU CPSA &amp; PERSPECTIVES</b>	<b>P.10</b>
<b>Bilan - Axe 1 du CPSA 2016-2020</b>	<b>P.10</b>
<b>Bilan - Axe 2 du CPSA 2016-2020</b>	<b>P.12</b>
<b>Bilan - Axe 3 du CPSA 2016-2020</b>	<b>P.14</b>
<b>PANORAMA DES PRINCIPALES PROBLÉMATIQUES DANS L'ARRONDISSEMENT EN MATIÈRE DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ</b>	<b>P.16</b>
<b>DIAGNOSTIC LOCAL DE SÉCURITÉ 2022</b>	<b>P.18</b>
<b>NOUVEAU CPSA DU 18<sup>e</sup></b>	<b>P.36</b>
<b>AXE I - LES JEUNES : AGIR PLUS TÔT ET ALLER PLUS LOIN DANS LA PRÉVENTION</b>	<b>P.37</b>
<i>Mieux identifier les risques de basculement dans des trajectoires délinquantes</i>	
<b>Fiche action n° 1.1 : Pérenniser les cellules d'échanges pour les mineurs en difficultés (CENOMED)</b>	<b>P.38</b>
<b>Fiche action n° 1.2 : Prévenir les rixes</b>	<b>P.40</b>

## EDITO D'ERIC LEJOINDRE, MAIRE DU 18E ARRONDISSEMENT

Ce contrat local de prévention et de sécurité tient à la fois de l'outil de diagnostic du territoire et de ses enjeux et d'une trame destinée à mener le travail nécessaire pour améliorer la vie quotidienne des habitants et usagers du 18<sup>e</sup> arrondissement.

À travers une réflexion commune, l'ensemble des signataires, la Ville de Paris, la Préfecture de Police, le Parquet, la Préfecture de Région, l'Éducation Nationale et le Groupement Parisien Inter-bailleurs de Surveillance, ainsi que les nombreux partenaires qui complètent ce dispositif, s'engagent à mener conjointement les actions détaillées dans les fiches actions qui composent ce contrat.

Ce nouveau contrat se veut plus concis que son prédécesseur en se concentrant sur la large gamme des enjeux locaux sur lesquels la municipalité et ses partenaires s'investissent au quotidien et s'engagent à poursuivre ce travail. Il jalonne notre dynamique commune et énumère nos principaux objectifs.

Ce document révèle ainsi notre visée réciproque : mieux partager l'espace dans le dense arrondissement qu'est le 18<sup>e</sup>, afin que tous puissent y trouver leur place tranquillement et en sécurité. Il met également en avant notre investissement marqué pour accompagner notre jeunesse et les publics les plus vulnérables.

Ce contrat local de prévention et de sécurité n'est pas une fin en soi et nous resterons à l'écoute des habitantes et des habitants pour mener ces objectifs à bien tout en développant dans nos échanges les solutions de demain.

Avec un revenu médian des habitants de 22 022 €, le 18<sup>e</sup> se place parmi les **arrondissements les plus modestes de la capitale**, avec le 19<sup>e</sup> et le 20<sup>e</sup>. Toutefois, il existe une **forte disparité** sur le territoire (les ménages habitant dans les quartiers de la politique de la ville des portes du 18<sup>e</sup> et de la Goutte d'Or disposent de très faibles niveaux de ressources, là où la Butte Montmartre est habitée par des ménages très aisés).

**21% de la population de l'arrondissement se trouve en situation de pauvreté**, soit la deuxième plus forte proportion après le 19<sup>e</sup>.

Les **quartiers de la politique de la ville de l'arrondissement (Porte de Montmartre, Blémont, La Chapelle, Porte de Saint-Ouen et Goutte d'Or)** rassemblent une forte proportion d'habitants du 18<sup>e</sup> : 91 100 habitants, soit près de la moitié de la population (46%) sur 61% de la surface. Dans ces quartiers, un foyer sur quatre est à bas revenus (24%).

Avec de petits logements et une population nombreuse, les **problématiques de sur-occupation sont fréquentes, de même que le mal-logement**. Les quartiers populaires de la Goutte d'Or, de la Chapelle et le nord de l'arrondissement, sont les plus concernés

L'arrondissement compte un **nombre important de logements sociaux** - 23 290 soit 22,4 % des résidences principales -, surtout situés au nord, ainsi que dans le quartier de la Goutte d'Or où les **logements insalubres** ont été remplacés par des logements sociaux. De 2006 à 2017, le parc social a progressé de 26 % avec **4 768 logements créés**.

**2 460 places en hébergement** permettent d'accueillir les plus démunis.

L'arrondissement bénéficie d'une **desserte en transport en commun améliorée** avec l'arrivée du tramway T3b.

Entre 2006 et 2020, quelques **requalifications de grande ampleur** ont été réalisées (arrivée du tramway T3b ; différentes requalifications menées rue Léon, rue Myrha, rue des Abbesses ou encore place de Clichy ; requalification du boulevard de la Chapelle en promenade urbaine; arrivée du campus Condorcet et de la future salle Paris Arena pour les Jeux de Paris 2024 qui crée l'opportunité de requalifier la rue de la Chapelle et la porte de la Chapelle)

Avec 104 ha de couverture végétale, le 18<sup>e</sup> arrondissement est **moins végétalisé** que la moyenne parisienne.

Enfin, le 18<sup>e</sup> arrondissement connaît des **transformations des tissus urbains** sous de multiples formes : quartiers nouveaux et bâti neuf (autour de la porte de la Chapelle et entre boulevard des Maréchaux et boulevard périphérique); renouvellement urbain, nouveaux équipements et jardins dans les ensembles de logements anciens dégradés (Goutte d'Or, la Chapelle, secteur Pajol); reconversion et réhabilitation d'édifices remarquables ; requalification des ensembles HBM; changements de destination des constructions vers le logement et l'hébergement hôtelier; requalification d'espaces publics majeurs, boulevard des Maréchaux et rue René Binet, boulevard de la Chapelle.

C'est donc forte de ces dispositifs, stratégies ou outils renouvelés que s'est engagée la démarche de réécriture des Contrats de Prévention et de Sécurité d'Arrondissement. Une démarche qui s'établit en pleine cohérence avec le futur Contrat Parisien de Prévention et de Sécurité, dont les grands axes de travail et enjeux de partenariats sont d'ores et déjà structurés et définis par la Stratégie Nationale de Prévention de la Délinquance aux priorités évoquées supra.

Dans ce cadre, une nouvelle méthodologie a été proposée, répondant à une volonté partagée de travailler au plus près des territoires et de leurs enjeux. Ces nouveaux Contrats ont vocation ainsi à être plus opérationnels, plus territorialisés et plus concertés. Ils seront établis et déployés en synergie avec le futur Contrat Parisien grâce à la coordination menée par les acteurs centraux (Ville de Paris, Préfecture de Police, Préfecture de Paris, Rectorat, Parquet) chargés d'entretenir un dialogue constructif et riche entre les arrondissements et l'échelon central.

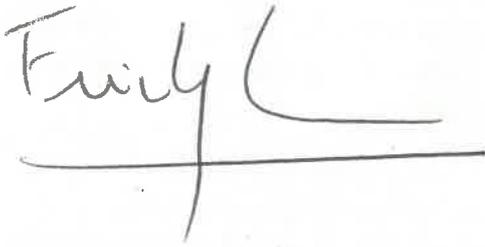
Les Contrats locaux alimenteront de plus le Contrat Parisien, engagé dès lors sur les problématiques nécessitant une prise en charge et mobilisation à une échelle plus globale. La coopération entre la Ville et l'État est ainsi majeure afin d'articuler de la manière la plus efficace possible les dispositifs et financements relevant des compétences respectives.

Sous l'impulsion du Maire d'arrondissement, l'ensemble des signataires et partenaires du 18<sup>e</sup> ont donc œuvré à la définition de priorités et objectifs communs, à l'élaboration de réponses concrètes et adaptées aux problématiques du territoire, à la création ou au développement de dispositifs locaux de prévention de la délinquance et de sécurité. Les fiches-actions du nouveau Contrat de Prévention et de Sécurité d'arrondissement détaillent les engagements et actions à mener pour faire collectivement face aux défis propres au 18<sup>e</sup> arrondissement, et ce dans une approche transversale et partenariale renforcée, et dans le strict respect du champ de compétences de chacun.

Les habitants et collectifs ont été parties prenantes de cette démarche d'élaboration du nouveau Contrat - la nécessité d'associer les habitantes et habitants faisant écho à l'ambition des signataires d'établir un Contrat au plus près des besoins exprimés par la population, s'inscrivant aussi pleinement tant dans la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 que dans l'actuelle Stratégie Nationale de Prévention de la Délinquance.

Le Contrat de Prévention et de Sécurité du 18<sup>e</sup> arrondissement est donc le fruit d'une mobilisation de l'ensemble des signataires et acteurs du territoire : il porte la volonté et l'exigence d'une action collective déterminée, plus efficace et concertée de prévention et de lutte contre toutes les formes de délinquance.

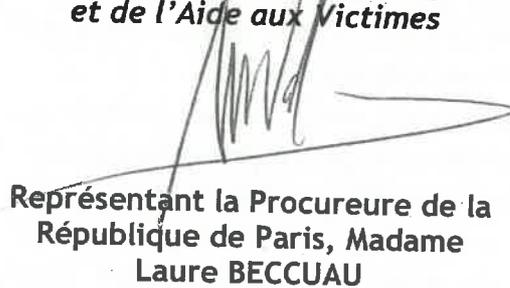
Monsieur Eric LEJOINDRE  
*Maire du 18<sup>e</sup> arrondissement*



Représentant la Maire de Paris,  
Madame Anne HIDALGO

Monsieur Nicolas NORDMAN,

*Adjoint à la Maire de Paris en  
charge de la Prévention, de la  
Sécurité, de la Police Municipale  
et de l'Aide aux Victimes*



Représentant la Procureure de la  
République de Paris, Madame  
Laure BECCUAU

Représentant le  
Préfet de Police de Paris,  
Monsieur Laurent NUNEZ

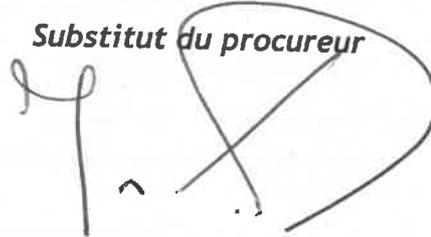
Madame Elise LAVIELLE

*Sous-Préfète, Directrice adjointe  
de Cabinet du Préfet de Police*



Monsieur Geoffrey MAKAN

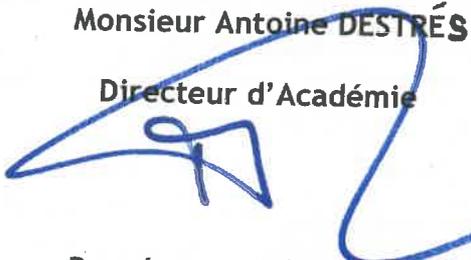
*Substitut du procureur*



Représentant le  
Rectorat de l'Académie de Paris,

Monsieur Antoine DESTRÉS

Directeur d'Académie



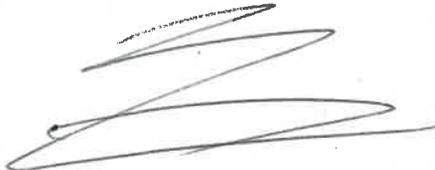
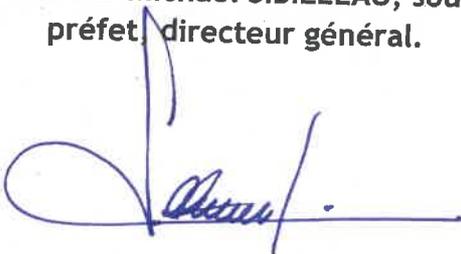
Représentant le Préfet de la  
Région Île-de-France, préfet de  
Paris, Monsieur Marc GUILLAUME

Christophe NOËL DU PAYRAT

*Directeur de Cabinet - Préfet de  
Paris*

Représentant du GPIS-GIE

Monsieur Michaël SIBILLEAU, sous-  
préfet, directeur général.



## Fiche 1.3 :

### Prévenir les conduites à risques et conduites addictives

#### Mission Papillagou

Portée par la Mission Métropolitaine de Prévention des Conduites à Risque (MMPCR) et l'APSAJ, en lien avec des partenaires du 18<sup>e</sup> : prévention globale auprès des collégiens par le développement des compétences psychosociales (*estime de soi et confiance en soi, gestion des émotions*) :

- **2020** : participation de 7 classes de 5<sup>e</sup> et de 4<sup>e</sup> des collèges Aimé Césaire et Marx Dormoy (**175 élèves concernés**).

#### Fiche 1.4:

#### Pérenniser les « cellules d'échange d'informations nominatives mineurs en difficulté » (CENOMED)

#### CENOMED :

Organisation de **19 CENOMED** permettant l'examen de **136 situations de mineurs**.

#### Fiche 1.6:

#### Lutter contre la délinquance des jeunes

#### Stratégie parisienne de prévention des rixes en 2019.

- **Boucle mail d'alerte rixes** : activée 5 fois en 2019 et 17 fois en 2020
- **Cellule locale de prévention des rixes** réunie 2 fois en 2020.

#### Groupement Local de Traitement de la Délinquance (GLTD) "rixes" :

Double objectif : suivre la progression des enquêtes et des poursuites contre les auteurs d'affrontements entre bandes et développer des actions de prévention

- **19 réunions** organisées depuis 2016
- **36 mineurs/majeurs** du 18<sup>e</sup> suivis sur les 196 parisiens impliqués
- **51 rixes** recensées sur le 18<sup>e</sup>

#### Programme de prévention des addictions PRIMAVERA

Mis en place par l'association nationale de prévention en alcoologie et addictologie (ANPAA), Oppedia-Charonne et AREMEDIA pour des élèves de CM1, CM2 et collège (6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>) :

- Pour la rentrée 2019-2020, participation de **95 élèves** de l'école élémentaire Françoise Dorléac et de **190 collégiens** scolarisés à Daniel Mayer

#### Fiche 1.5:

#### Prévenir la récurrence des mineurs et jeunes majeurs dans une démarche partenariale

Mise à disposition par les services de la Ville de postes de **travail d'intérêt général (TIG)** :

- Accueil par la Mairie du 18<sup>e</sup> de 53 TIGistes, (75 heures de travail en moyenne). Certains ont ensuite été recrutés en emploi saisonnier à la Mairie du 18<sup>e</sup>.

#### Actions autres :

- **Rencontres jeunes du 18<sup>e</sup>** suivis par Espoir 18 et des agents de la division territoriale du 18<sup>e</sup> dans le cadre de l'appel à projet police/population
- **Déploiement du jeu de l'oie** : lutte contre les incivilités lors de la fête des jardins d'Éole et au sein du collège Daniel Mayer.
- **Ramassage des encombrants** par des jeunes suivis par l'APSAJ et le groupe SOS-Solidarités sur le 18<sup>e</sup> arrondissement
- **Mise en place d'une buvette** dans les jardins d'Éole tenue par l'APSAJ

### Fiche 2.3

#### Amélioration de l'accueil, l'accompagnement des victimes et l'accès aux droits

##### Bilan d'activité du PAD du 18<sup>e</sup> - 2016 à 2019:

- 964 victimes reçues à l'accueil
- 127 victimes (atteintes aux personnes extrafamiliales, atteintes aux biens et accidents de la circulation reçues lors des permanences)
- Lancement d'une permanence violences conjugales (*non inscrite dans le CPSA 2016- 2020*)
- Activation de la plateforme numérique Droit Direct en avril 2020 - accompagnement des victimes de violences conjugales - soutien financier de la Mairie du 18<sup>e</sup> (*non inscrite dans le CPSA 2016- 2020*)

##### Fiche 2.5 : Accompagner les victimes d'exploitation sexuelle

**Exposition photos en 2016** sur la prostitution et la traite des êtres humains à la Mairie du 18<sup>e</sup> - journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes

##### Fiche 2.6 : Renforcer la sécurité des touristes

**Affiches « sensibilisation au bonneteau » - 2018** - par la Mairie du 18<sup>e</sup> en partenariat avec la Préfecture de Police, pour sensibiliser les touristes de la butte Montmartre.

« **Plan Tourisme** » sur la butte Montmartre

##### Fiche 2.7

#### Accompagner les personnes à la rue

##### Mise à l'abri des familles à la rue par l'Unité d'Assistance aux Sans-Abris (DPMP):

- Nombre total de familles concernées: 521
- Nombre de signalements de mineurs dormant dans la rue avec leur famille : 1 002
- Nombre d'ordonnances de placement provisoire exécutées : 69

##### Accompagnement des personnes migrantes à la rue par l'Unité d'Assistance aux Sans-Abris (DPMP) :

- Nombre de maraudes et d'actions réalisées : 748
- Mise en place par la Ville (DSOL) d'un dispositif spécifique de prise en charge des mineurs maghrébins en errance dans le 18<sup>e</sup> arrondissement (*non inscrit dans le CPSA 2016- 2020*)

##### Maraudes sociales associatives :

- 10 réunions de coordination des maraudes sociales (Samu Social) organisées par la Mairie du 18<sup>e</sup>
- Veille en journée sur les 18<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> arrondissements : 1 261 personnes
- Accompagnement en journée sur les 18<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> arrondissements: 436 personnes
- Prise en charge par les maraudes pendant la nuit sur le 18<sup>e</sup> arrondissement : 901 personnes

##### Fiche 2.8

#### Prévenir la consommation de substances illicites en favorisant la réduction des risques

##### Chiffres clés du plan crack :

- Réalisation de 32 maraudes /semaine, soit 128 /mois (jardins d'Éole - Porte de la Chapelle/boulevard Ney et Goutte d'Or).

##### Création d'espaces de repos et de répit à destination des consommateurs de drogue en errance :

- 2 espaces ont ouvert en 2019 (6 programmés dans le cadre du plan crack)

##### CAARUD : centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour les usagers de drogues :

- 4 structures implantées : Charonne-Oppelia Boutique 18 - Aurore-Ego rue St Luc /Ego STEP / Ex-Coordination toxicomanies

##### Prévenir la consommation de substances illicites :

- Nombre d'interventions auprès des usagers de drogue par l'Unité d'Assistance aux Sans-Abris (UASA - DPMP) depuis la création de la maraude en 2018 : 291

### Fiche 3.8

#### Lutter contre le trafic de stupéfiants et des produits de substitution du quotidien

##### Bilan Préfecture de police :

- Nombre de personnes mises en cause pour des faits liés aux stupéfiants de 2016 à 2020 : 7 047
- Nombre de faits constatés ayant donné lieu à une amende forfaitaire délictuelle (AFD) de septembre à décembre 2020 : 143

### Fiche 3.9

#### Mieux partager l'espace commun : lutter contre les incivilités et prévenir les nuisances du quotidien

Lutte contre les incivilités (DPMP - Ville de Paris) : 77 984 procès-verbaux dressés

### Fiche 3.10

#### Promouvoir une vie nocturne apaisée

**Mise en place d'une charte « Silence, on fête »** : concilier l'activité des bars avec la tranquillité du voisinage via différents engagements pris par les établissements. Elle s'est accompagnée d'une campagne de communication (affiches et sous boccs distribués aux commerçants).

**Plusieurs actions culturelles et de médiation des Pierrots de la Nuit** : prévenir les nuisances sonores liées aux lieux de vie nocturne

**Création (en partenariat avec l'association ARC) d'un « guide pratique des copropriétés »** :

à destination des commerçants, collectifs de riverains, syndicats de copropriétés en février 2018

**Flash Info « POUR UNE VIE NOCTURNE RESPECTUEUSE DE TOU.TE.S DANS LE 18E ARRONDISSEMENT »** par la Mairie du 18<sup>e</sup> à l'approche de la période estivale

- Les dépôts sauvages sur la voie publique qui représentent 37% des verbalisations en 2021. Ce type d'incivilités sont récurrentes au niveau de la Chapelle Max Dormoy, Goutte d'Or et Château rouge.
- Les infractions liées à la vente à la sauvette (VAS) : dépôts VAS qui représentent 15% des verbalisations. Les dépôts se concentrent sur les secteurs suivants : la Chapelle Marx Dormoy, la Goutte d'Or, Château rouge et les portes de Montmartre et de Clignancourt.
- Les problématiques liées aux étalages et aux terrasses (environ 9% des verbalisations) qui se rencontrent plus particulièrement sur les secteurs suivants : Clignancourt Jules Joffrin et Montmartre.
- Les jets de mégot (environ 9% des verbalisations) qui concernent les secteurs de la Goutte d'or, Château rouge, Clignancourt Jules Joffrin et Montmartre.

### 3. Les déplacements et la protection routière

En 2021, les principaux motifs de verbalisation en matière de régulation des déplacements sont :

- Le stationnement gênant qui représente 53 % des verbalisations
- Le non-respect du code de la route (circulation et le stationnement des véhicules non autorisés sur les voies de bus : 21 % des verbalisations)
- Les infractions en lien avec la conduite (8% des verbalisations)
- Les infractions en lien avec les pistes cyclables (7%)
- Les infractions liées au véhicule (5%)

Les principaux contrôles routiers se concentrent sur les portes de Clignancourt et Chapelle, les grands axes (Barbès, Ornano) et les voies réservées rue de la Chapelle et Max Dormoy.

### 4. L'assistance aux publics vulnérables et fragilisés

La présence de personnes en grande précarité sur l'espace public est essentiellement localisée sur le boulevard de la Chapelle avec les campements de migrants.

La place Baillot, le boulevard Ney et l'esplanade Nathalie SARRAUTE font l'objet d'une surveillance particulière.

### 5. Les rixes

En 2021, le 18<sup>e</sup> a connu 8 rixes. 5 rixes ont été évitées. Elles sont intervenues avec des jeunes venant d'arrondissements limitrophes (le 17<sup>e</sup> et le 20<sup>e</sup>) ou entre collégiens de l'arrondissement.

Les sites concernés par ces rixes sont l'esplanade Nathalie Sarraute, la rue Leibniz, la porte de Clignancourt, la place Dalida, la porte des Poissonniers et la rue Bernard Dimey.

En outre, depuis novembre 2021, 4 Groupes de Partenariat Opérationnel (GPO) ont été mis en place sur l'arrondissement.

Afin de lutter contre les ventes à la sauvette, a été créée en 2017 la brigade « sauvette contrefaçons », ce qui a permis de circonscrire le phénomène.

S'agissant de la prostitution, le travail du délégué cohésion police-population est essentiel pour en détecter les lieux d'activité.

Enfin, mise en place en février 2020, le véhicule « TV doléances » a pour principal objectif la résolution des incivilités en temps réel (tapages, nuisances sonores, regroupement de halls, etc...).

## II. Activité générale du parquet (2019-2021)

Les statistiques émanant du parquet de Paris portent aussi bien sur les faits commis au sein de la capitale que sur de nombreuses infractions commises hors des frontières de celle-ci, au regard des contentieux spécifiques traités par la juridiction.

Dès lors, ces statistiques doivent être interprétées comme traduisant une réalité bien plus large que celle de la délinquance purement parisienne.

Au total, sont donc concernés :

- Les faits de droit commun commis à Paris par des individus majeurs ou mineurs ;
- Les faits de droit commun commis en tous points du territoire national par des individus mineurs demeurant à Paris ;
- Les faits commis à l'étranger sur des victimes françaises,
- Les faits commis en tous points du territoire national, lorsqu'ils sont particulièrement complexes ou qu'ils revêtent une dimension régionale ou nationale (accidents collectifs, santé publique, criminalité organisée, criminalité financière, haine en ligne)

Par ailleurs, il est intéressant de noter qu'entrent dans les statistiques judiciaires de nombreux faits non compris dans les statistiques policières (qui recensent le nombre de plaintes déposées en commissariat):

- Les faits portés à la connaissance d'autres services: la gendarmerie, les douanes, la direction du travail, la direction départementale de la protection des populations, etc ;
- Les faits dont sont saisies les autorités judiciaires par plainte directe de la victime : plainte auprès du procureur de la République, citation directe devant le tribunal correctionnel, plainte avec constitution de partie civile formée devant le juge d'instruction ;
- Les faits portés par toute autre personne à la connaissance du procureur de la République (témoins, auteurs, fonctionnaires en application des dispositions de l'article 40 du code de procédure pénale...).

25,18% en un an.

De façon générale, la politique pénale menée par le parquet de Paris en 2019 et 2020 s'est prolongée en 2021 : les auteurs de violences conjugales, de vols avec violences, de vols par effraction, de violences aggravées ayant entraîné une ITT de plus de 8 jours, d'infractions à la législation sur les armes ou de trafic de stupéfiants ont été systématiquement déférés au Parquet (en procédure de CI, CPV, CRPC, ou d'ouverture d'information judiciaire).

Par ailleurs, l'action du parquet s'est concentrée sur la protection des personnes vulnérables, cette vulnérabilité pouvant être « *due à son âge, à une maladie, à une infirmité, à une déficience physique ou psychique ou à un état de grossesse* » (article 223-15-2 code pénal).

Tout particulièrement, une très forte priorité de politique pénale a été mise sur la lutte contre les agressions faites aux personnes âgées : qu'il s'agisse d'atteintes aux personnes (violences, séquestration) ou aux biens (abus de faiblesse, escroqueries, vols à la fausse qualité), l'âge de la victime a été intégré à la prise de décision des magistrats comme un élément déterminant de la réponse pénale et un critère de sévérité assumé.

#### **b) Activité du parquet de Paris en matière de délinquances des mineurs**

##### **Activité du parquet de Paris sur la période 2019-2021**

	Année 2019	Année 2020	Année 2021
Requêtes pénales	2 738	1 816	1 510
Comparutions à bref délai	1 773	1 112	458
Convocations par officier de police judiciaire	793	454	522
Informations judiciaires	133	132	169

##### **ALTERNATIVES AUX POURSUITES HORS MEDIATIONS**

	Réparations pénales	Stage de responsabilité parentale	Rappels à la loi par magistrats ou DPR	Rappel à la loi par OPJ	TOTAL alternatives
2019	425	97	1 439	2 037	4 154
2020	362	93	1 281	1 599	3 422
2021	520	80	1 692	1 662	4 036

La politique pénale menée par le parquet de Paris à l'égard des mineurs est cohérente avec celle mise en œuvre pour les majeurs, les infractions précédemment évoquées (violences aggravées, vol par effraction, trafics de stupéfiants, etc.) revêtant la même gravité pour les victimes et troublant de la même façon l'ordre public, lorsqu'elles sont commises par des mineurs.

pour former tous les établissements parisiens en trois années contre le harcèlement scolaire.

En 2021-2022 ces mesures se poursuivent avec un renforcement des mesures de responsabilisations pour des élèves difficiles dans l'optique de limiter les exclusions de ces jeunes des établissements afin de permettre un suivi constant sur la durée.

### 1. Actes de violence commis dans et aux abords des établissements scolaires

Depuis 2009, le rectorat de Paris a mis en œuvre une équipe mobile académique de sécurité (EMAS). Cette équipe qui agit sur instruction du recteur a pour missions principales d'aider les établissements à prévenir les situations de violence et à réaliser le diagnostic de sécurité. En outre, l'EMAS assure une assistance aux établissements pour le quotidien et les situations de crise tout en facilitant la coordination avec les partenaires ville et police. Par ailleurs, elle assure aussi le recueil d'informations liées aux violences ou conflits, ce qui permet de détecter des « signaux faibles » exploités ensuite aux fins d'alertes et d'actions de prévention ciblées.

Le nombre de signalements 2020-2021 est de 1 354, en augmentation de 34% sur l'année 2019-2020 plus marquée par la longue fermeture des établissements liée à la Covid. Le chiffre des signalements 2020-2021 est relativement conforme à celui de l'année 2018-2019 année sans Covid (1 400 signalements en 2018-2019).

Les atteintes aux personnes représentent près de 78% des atteintes remontées : 68% concernent la violence physique et verbale 10% des atteintes à la vie privée et du harcèlement.

Les atteintes à la sécurité représentent 14% et il faut noter une progression en deux années de +33% de la présence des armes blanches ou par destination.

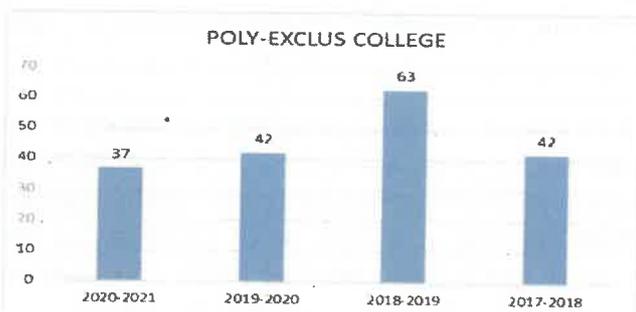
Les atteintes aux valeurs de la République 5% représentent des faits signalés, les signalements pour atteintes aux biens, principalement des vols, font 3%.

La prévention des rixes par l'analyse des signaux faibles se prolonge avec le partage d'une boucle d'alerte entre la ville de Paris et la préfecture de police. Plusieurs rixes ont été vraisemblablement anticipées et évitées. Sur le temps des week-end et particulièrement des congés scolaires, ce dispositif reste limité, les jeunes ne fréquentant plus l'école.

Les CENOMED (Cellules d'Échanges d'informations Nominatives Mineurs En Difficultés) sont des instances d'identification et d'orientation de mineurs préalablement signalés par les partenaires (Éducation nationale, Ville, Police...) en raison de motifs d'inquiétudes liées à des situations relevant de l'infra-délinquance ou d'un mineur victime. Cette année, 130 élèves (scolarisés dans 67 établissements) ont été suivis en CENOMED et ont été orientés vers une prise en charge socio-éducative.

#### Le nombre de signalements par arrondissement pour l'année 2020-2021

Arrdt	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Nbre de signalements	14	5	9	10	21	13	8	14	31	44	47	77	141	85	176	54	44	207	170	184



### 3. Absentéisme scolaire et déscolarisation à Paris

Bilan 2020-2021 de l'absentéisme pour le second degré : 3 377 signalements.

En comparaison des chiffres 2018-2019 (4 181 signalements), les chiffres sont en baisse.

Les plus de 16 ans sont majoritaires et représentent 72% des signalements.

Les chiffres de 2019-2020, en raison du confinement, ne sont pas repris car non fiables.

Au total à Paris, le taux d'absentéisme est de 2% dans le second degré et se décompose comme suit : 1,2% pour les lycées généraux, 8% pour les lycées professionnels et 1,2% pour les collèges.

Au niveau national, le taux d'absentéisme en moyenne est de 6,8% et se décompose comme suit : 7,6% pour les lycées généraux, 22,9% pour les lycées professionnels et 4,1% pour les collèges.

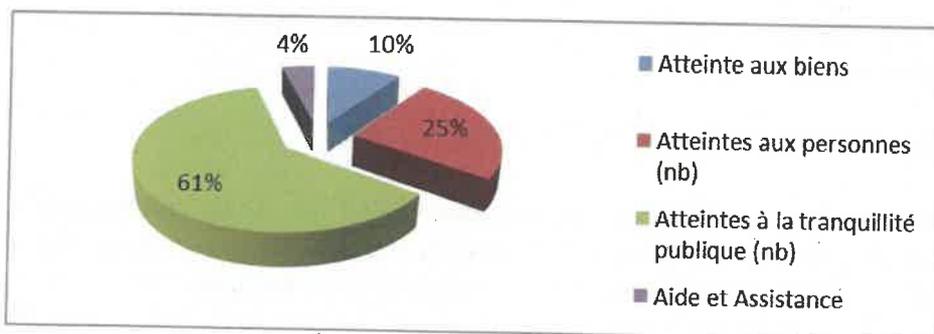
Le traitement de l'absentéisme est une priorité du rectorat de Paris mais sans l'aide active des parents, le manque d'assiduité constaté peut se transformer en décrochage scolaire caractérisé par des semaines voir des mois d'absence, nécessitant alors un traitement social.

### 4. Focus sur le 18<sup>e</sup> arrondissement

Le 18<sup>e</sup> arrondissement est concerné par le phénomène des rixes, avec une forte capacité de participation en dehors de l'arrondissement lors d'affrontements avec d'autres bandes rivales. Une très forte mobilisation et coordination des acteurs institutionnels permet par des boucles d'alertes d'anticiper autant que possible et limite ainsi les faits les plus graves.

Par ailleurs, la délinquance sous formes diverses impacte les élèves et les personnels des établissements. Outre les conséquences par des faits réels de trafics et de violences, il existe un sentiment d'insécurité malgré les efforts de tous pour améliorer le quotidien. La présence régulière de SDF et de drogués est particulièrement sensible sur le secteur entre les voies de chemins de fer menant aux gares du Nord et de l'Est. Cette configuration sous forme d'îlot favorise la stagnation de population difficiles.

Si le 18<sup>e</sup> arrondissement est depuis plusieurs années marqué par ces difficultés, il est certain qu'une forme d'accoutumance et de capacité de faire face se sont mises en place limitant naturellement le nombre de remontées depuis les établissements et les parents.



## V. Activité du GPIS-GIE

En vertu de l'article L614-1 du code de la sécurité intérieure, les principaux bailleurs sociaux parisiens, avec le concours actif de la ville de Paris ont créé un groupement d'intérêt économique : le GPIS-GIE.

12 bailleurs sociaux le composent aujourd'hui. Il a pour missions essentielles le maintien de l'autorité des bailleurs sur leur patrimoine, ainsi que la prévention de la délinquance grâce à la mobilisation de patrouilles d'agents de sécurité mobile en service 7 jours sur 7 en soirée et la nuit de 16h30 à 04h30. Leur action permet de renforcer le sentiment de sécurité des locataires du parc social parisien (du 10e au 20e arrondissement) et francilien (17 communes de la petite couronne).

Ainsi, le GPIS-GIE assure la sécurité de 165 000 logements sociaux, dont plus de 152 000 à Paris (le logement d'1 Parisien sur 5). Ses agents sont reconnus depuis 2015 comme concourant à une mission de service public. De plus, ils seront assermentés courant 2023, en application de la loi du 25 mai 2021 pour une sécurité globale préservant les libertés en matière de vidéoprotection et d'activités privées de sécurité.

Les opérations conjointes réalisées avec les services de police et le partage d'information avec les partenaires institutionnels (préfecture de police, parquet, mairies et bailleurs) au travers de notes d'information générale font du GPIS-GIE un acteur clé du continuum de sécurité.

Les statistiques ci-après indiquent le nombre de missions effectuées et le nombre d'évictions pratiquées par les agents du GPIS-GIE sur le parc social du 18<sup>e</sup> arrondissement.

	Chiffres 2022
Nombre de missions	5212
Dont opérations conjointes	9
Nombre d'interventions	3013
Nombre d'individus évincés	5300

En 2022, le 18<sup>e</sup> arrondissement est le deuxième arrondissement le plus pourvu en nombre de rondes par rapport à l'ensemble des arrondissements sous surveillance. La présence du GPIS-GIE est donc très forte aussi bien sur demandes des bailleurs que pour des interventions sur des appels de locataires.

## PORTE D'AUBERVILLIERS -34 BD NEY (PARIS HABITAT-OPH)

Le GPIS-GIE intervient sur ce site, majoritairement sur des appels de locataires, pour des regroupements récurrents d'individus consommateurs d'alcool et de produits stupéfiants dans le hall ou les étages provoquant ainsi de fortes nuisances. Un des délinquants réside sur place et facilite l'accès aux individus auteurs des nuisances.

### **VI. Activité de la RATP**

La sécurité est au cœur de la qualité de service et de l'engagement de la RATP. Dix millions de voyages s'effectuent chaque jour sur l'ensemble des lignes exploitées par la RATP. Or, certains aléas d'origine sociétale externes ont des impacts sur l'activité même de transport, tant sur la qualité et la continuité de service offert aux voyageurs qu'auprès de nos personnels.

Le pilotage de la politique prévention, qu'elle soit situationnelle ou sociale, est réalisé par le département de la sûreté de la RATP. Les plans d'actions qui en découlent mettent en œuvre, dans une logique de complémentarité, des dispositifs de sécurisation (partenariat avec la Police Nationale) mais aussi des mesures anticipatrices prises en commun avec les acteurs concernés (Éducation Nationale, municipalités, associations, collectivités territoriales, ...) en lien étroit avec les unités opérationnelles (Métro, RER, BUS/Tramway). Les réponses apportées au plus près du terrain, dans le respect des prérogatives de chacun, sont le gage d'une meilleure efficacité des actions entreprises.

La RATP est également représentée dans les structures liées à la prévention de la délinquance (Conseil de sécurité et de prévention de la délinquance d'arrondissement, groupe de partenariat opérationnel...) en tant qu'opérateur de transport desservant les territoires concernés. Ci-après, sont présentées les actions mises en œuvre par la RATP dans le cadre de la déclinaison opérationnelle de sa politique de prévention pouvant contribuer au programme d'actions relatif à la tranquillité publique.

#### **Représentation dans les instances de prévention de la délinquance**

La RATP est partie prenante dans les déclinaisons locales de la Stratégie Nationale de Prévention de la Délinquance, notamment dans les groupes de travail « Tranquillité publique ». Le département de la sécurité de la RATP s'assure de la cohérence des représentations de l'entreprise au sein des différentes structures de prévention de la délinquance. La RATP est actuellement représentée au sein du CSPDA du 17<sup>e</sup> arrondissement.

#### **Prévention de la récidive**

Acteur majeur de la société civile en Ile-de-France, la RATP participe à la politique judiciaire de la ville en accueillant des personnes qui exécutent leurs peines en milieu ouvert (travail d'intérêt général ou mesures de réparation). L'accueil de ces personnes est essentiellement lié aux relations entretenues avec les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) des départements. Le département Juridique de la RATP œuvre en ce sens grâce aux contacts pris avec les SPIP, les parquets, les services éducatifs auprès des tribunaux et les unités opérationnelles.

La RATP met à disposition l'accès à son réseau vidéo souterrain, formalisé par une convention avec la préfecture de police:

#### L'aide et l'assistance aux personnes en situation d'exclusion.

La RATP est très investie dans la lutte contre la grande exclusion. Les actions qu'elle développe en faveur des populations les plus démunies, rencontrées sur ses réseaux, contribuent à la maîtrise globale de l'espace transport et concourent à l'amélioration du sentiment de sécurité des voyageurs. Cette activité ne peut toutefois trouver, pour une entreprise de transport, sa pleine efficacité qu'en relais de partenariats publics et associatifs dont la convergence des objectifs offre aux victimes de la grande exclusion des possibilités de sortie du processus de désocialisation qu'elles subissent. La RATP intervient dans ce dispositif comme un des acteurs majeurs pour recréer leurs liens sociaux.

#### L'opération Atlas

Depuis 1992, en partenariat avec la DRIHL de Paris (Direction Régionale Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement) et des associations, le dispositif ATLAS s'accompagne toute l'année d'un volet d'aide au Samu Social. Il a pour objet de transporter des personnes en difficulté vers des hébergements de nuit désignés par la DRIHL de Paris et gérés par des associations.

La mise en place d'une nouvelle organisation par le SIAO-UP (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation - Urgence de Paris) et le « 115 » a permis à la RATP d'optimiser les capacités d'hébergement proposées avec des personnes volontaires rencontrées dans ses espaces.

#### Le Recueil Social

Entité opérationnelle au sein du département de la sécurité, les personnels du Recueil Social effectuent, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, un travail de maraude sur l'ensemble des réseaux pour entrer en contact avec les personnes les plus démunies et les conduire, si elles l'acceptent, vers les services les mieux adaptés à leur état (hôpital, accueil de jour, CHAPSA de Nanterre, ESI, ...).

#### Les partenariats externes

La RATP s'est engagée aux côtés de la Ville de Paris en signant le pacte Parisien de la lutte contre la grande exclusion. Elle est représentée au Conseil d'administration du Samu social de Paris dont elle est membre fondateur. Elle est partenaire avec l'État et le département de Paris du Comité tripartite des ESI (Espaces Solidarité Insertion). Par ailleurs, les contacts réguliers sont maintenus avec nombre d'associations, qu'elles soient de philosophie caritative ou professionnelle, ainsi qu'avec la plupart des mairies d'arrondissement de Paris.

#### Créer du lien entre la RATP et les différents publics : la RATP, relais de la civilité dans les écoles, en partenariat avec le rectorat de Paris

Les incivilités sont un phénomène identifié comme une évolution de la société moderne qui se révèle plus largement dans les transports en commun.

L'objectif de cette campagne est de sensibiliser les franciliens aux incivilités dans les transports en commun et à leurs impacts afin d'accélérer une prise de conscience nécessaire et favoriser une évolution des comportements. La RATP a développé un programme de prévention à destination des élèves de primaire et collégiens. Les modules qui le constituent

## 2. ELOGIE-SIEMP

Elogie-Siemp est le troisième bailleur de la ville de Paris, représenté sur le 18<sup>e</sup> arrondissement avec 1 724 logements répartis sur 150 groupes immobiliers ainsi que 666 places de parking réparties sur 16 adresses.

237 de ces logements sont en copropriété (sur 40 adresses).

19 groupes sont classés en quartier politique de la ville pour 344 logements.

La stratégie d'Elogie-Siemp en matière de tranquillité résidentielle s'articule autour des dispositifs et outils suivants :

- La surveillance par le GPIS-GIE des adresses les plus sensibles du patrimoine sur l'arrondissement : 35 adresses et 682 logements.
- L'assermentation en cours des gardiens dont 3 sont déjà gardiens particuliers assermentés.
- La vidéo-surveillance est déployée sur 3 groupes immobilier dont 1 avec parking.
- La signature d'une convention de partenariat avec la ville de Paris, permettant de faciliter les échanges d'informations entre la police, les tribunaux de grande instance concernés et la Justice, les bailleurs, le GPIS-GIE et la police municipale pour aider à la tranquillité dans le parc social.
- La sécurisation passive : modernisation du contrôle d'accès et de l'interphonie des résidences, afin d'en renforcer la sécurité. Ces travaux sont au besoin couplés au renforcement/remplacement des portes de hall, voire à la création de sas.
- Et enfin, à partir de 2023 : La création d'un observatoire des incivilités pour avoir une vue plus exacte de ce qui se passe sur le patrimoine dans la journée : vandalisme, agressions verbales ou physique, incivilités en général.

## 3. RIVP

La RIVP est le deuxième bailleur de la ville de Paris, représenté sur le 18<sup>e</sup> arrondissement avec 2 724 logements, 899 places de parking et 150 locaux commerciaux.

60% des logements du 18<sup>e</sup> sont classés en quartier politique de la ville

Le 18<sup>e</sup> arrondissement est rattaché à l'Agence LAMARCK de la Direction Territoriale Centre de la RIVP.

Le « Bien vivre ensemble » est le projet territorial qui animera les 3 années à venir de cette Direction afin d'améliorer le quotidien des habitants et de renforcer le lien social en partenariat avec les différents acteurs locaux.

La stratégie RIVP en matière de tranquillité résidentielle s'articule autour des dispositifs et outils suivants :

- La direction sûreté tranquillité : service support au siège de la RIVP : formalisation de la stratégie tranquillité sûreté, appui à la prise de décision opérationnelle des collaborateurs, définition et actualisation des process
- La surveillance humaine : Le GPIS-GIE pour les adresses les plus sensibles du patrimoine (1170 logements) et sociétés de sécurité privée si besoin.
- La prévention situationnelle : vidéo-surveillance, contrôle d'accès, sécurisation des locaux vacants ...
- La dynamique partenariale: Convention AORIF, PP, Mairie de Mairie, Bailleurs, GPIS-GIE relative à la tranquillité résidentielle, participation active aux réunions GPO police, actions DSU, réunions ZSP, rencontres associations de locataires ...
- La médiation entre locataires pour les conflits de voisinage : déploiement 2023

Les projets éducatifs de la prévention spécialisée intègrent la prévention des violences entre jeunes, dont les rixes, l'impact des usages des réseaux sociaux dans le développement des adolescent.e.s et les risques afférents, l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les discriminations.

Le concours de différents partenaires est essentiel pour atteindre ces objectifs et répondre efficacement aux besoins de jeunes.

## IX. La participation citoyenne

### Analyse des comptes rendus des conseils de quartiers depuis 2016 et des doléances des riverains

Le 18<sup>e</sup> arrondissement compte 8 conseils de quartiers :

- Conseil de Quartier « Charles Hermite - Evangile »
- Conseil de Quartier « La Chapelle - Marx Dormoy »
- Conseil de Quartier « Goutte d'Or-Château Rouge »
- Conseil de Quartier « Amiraux-Simplon-Poissonniers »
- Conseil de Quartier « Moskova - Porte de Montmartre - Porte de Clignancourt »
- Conseil de Quartier « Grandes Carrières - Clichy »
- Conseil de Quartier « Clignancourt - Jules Joffrin »
- Conseil de Quartier « Montmartre »

Entre 2016 et 2021, les conseils de quartier et les rencontres avec les associations et riverains - notamment lors des réunions de suivi de la Zone de Sécurité Prioritaire, devenue Quartier de Reconquête Républicaine - ont fait ressortir des thématiques communes et récurrentes au 18<sup>e</sup> arrondissement. Elles traduisent la forte occupation de l'espace public dans le 18<sup>e</sup> :

- La prostitution
- La drogue : les usagers et les dealers
- La vente à la sauvette de masse
- La violence et le sentiment d'insécurité
- Les nuisances occasionnées par les débits de boissons
- Les conflits de circulation liés aux usages de divers modes de mobilité

Ces occupations font, pour une partie d'entre-elles, émerger la question de la mixité de genre sur l'espace public.

**AXE I - Les jeunes: agir plus tôt et  
aller plus loin dans la prévention**

	<p>programmation concertée en amont avec les membres.</p> <p>Ce dispositif fait l'objet d'une présentation - sous l'égide du maire et du commissaire central - auprès des partenaires de l'arrondissement lors de chaque rentrée scolaire.</p>
<b>PILOTES</b>	Mairie d'arrondissement, Ville de Paris (DPMP)
<b>PARTENAIRES</b>	Préfecture de police (commissariat), Parquet (P4), Rectorat de Paris, PJJ, DSOL (CST), juge pour enfants, association de prévention spécialisée.
<b>RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS RETENUS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Respect du calendrier</li> <li>- Nombre de réunions de cellules annuelles, nombre de signalements effectués par les partenaires, nombre de cas retenus par le Parquet, nombre de cas examinés en cellule, nombre d'orientations faites, retours quantitatifs des services sociaux, nombre de réunions du comité de pilotage parisien de suivi.</li> </ul>

	partenaires. Les médiateurs seront munis du flyer « Couteaux à Paris - Faits et chiffres ».
<b>PILOTES</b>	Mairies d'arrondissement, DPMP, DSOL
<b>PARTENAIRE</b>	Préfecture de Police (commissariat d'arrondissement), PRIF, Parquet de Paris (P4 et référent rixes), Rectorat de Paris, Protection Judiciaire de la Jeunesse, Ville de Paris (DJS, DDCT, DASCO), GPIS-GIE, structures jeunesse, centres sociaux, associations de prévention spécialisée, associations financées au titre de la prévention des rixes, mairies d'arrondissement limitrophes, villes limitrophes.
<b>RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS RETENUS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Activité des rixes entre sur le territoire.</li> <li>- Nombre d'activations de la boucle mail d'alerte rixe.</li> <li>- Nombre de réunions de la cellule de veille et de prévention des rixes.</li> <li>- Retour sur les projets de prévention des rixes suivis par la CVPR et sur l'activité des associations financées « prévention des rixes ».</li> <li>- Nombre d'actions de sensibilisation des médiateurs de la Ville de Paris en milieu scolaire.</li> </ul>

**Développer des actions de prévention primaire notamment à destination des mineurs**

**Fiche action n° 1.4: Réinvestir la prévention primaire**

<b>PUBLIC CIBLE</b>	Jeunes notamment les 8-12 ans
<b>OBJECTIFS</b>	<p>Intervenir en amont de tout signe de basculement notamment à destination des plus jeunes (8-12 ans)</p> <p>Soutenir des actions de prévention primaire à destination des mineurs visant à développer la citoyenneté, l'éducation aux réseaux sociaux, les compétences psychosociales ...</p> <p>Sensibiliser les jeunes autour des nouvelles formes de conduites à risque (rixes, utilisation des pétards et mortiers, michetonnage...)</p>
<b>MISE EN OEUVRE</b>	<p>➤ <b>Soutenir les actions de prévention en direction du public « scolaire »</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Poursuite des modules de sensibilisation en milieu scolaire</b> dispensés, sur demande des chefs d'établissement, par la Mission Prévention Communication Écoute (MPCE) du commissariat du 18<sup>e</sup> et la direction de la police judiciaire (DPJ) sur les thématiques suivantes : incivilités (classes de CM<sub>1</sub>), permis piétons (classes de CE<sub>2</sub>), permis Internet (classes de CM<sub>2</sub>), rackets - vols, violences - (classes de CM<sub>2</sub>, voire de 6<sup>e</sup>), dangers d'internet (classes de 5<sup>e</sup>), dialogue ouvert (classes de 4<sup>e</sup>), drogue par un formateur spécialisé anti-drogues (classes de 3<sup>e</sup>)</li> <li>- La MPCE peut également être saisie directement par les associations.</li> <li>- <b>Proposition de mise à disposition par la RATP, auprès des écoles primaires, pour des élèves de CM2, du jeu pédagogique « j'apprends à me déplacer en transport en commun ».</b> Ce jeu vise à apprendre aux jeunes à se déplacer en transport en commun en apprenant les règles d'usages des transports en commun en termes de mobilité, de sécurité et de civilités.</li> <li>- <b>Poursuite de la sensibilisation à l'égalité filles/garçons :</b> le rapport au corps, les rapports filles/garçons ; exposition itinérante « les crocodiles » (propriété de la MA18) sur le harcèlement et le sexisme. Sur ce sujet, un travail est engagé en direction des animateurs jeunesse en partenariat avec la cité éducative, la DJS et la DSOL pour mettre en place un référent égalité Femmes Hommes.</li> </ul> <p>➤ <b>Soutenir les actions de développement des compétences psychosociales (estime de soi et confiance en soi, gestion des émotions) et d'éducation préventive des conduites à risques et addictives :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Mission Papillagou</b> (Mission métropolitaine de prévention des conduites à risque - MMPCR) en lien avec les clubs de prévention spécialisée, les établissements scolaires, les centres sociaux, les structures jeunesse (centres Paris Anim') et les associations locales.</li> <li>- <b>Programme de prévention PRIMAVERA</b> mis en place par l'ANPAA, Oppelia-Charonne et.AREMEDIA pour des élèves de CM<sub>1</sub>, CM<sub>2</sub> et Collège</li> </ul>

Fiche action n° 1.5: Mobiliser de nouveaux outils pour l'insertion professionnelle des jeunes

<b>PUBLIC CIBLE</b>	Jeunes de 15-25 ans
<b>OBJECTIFS</b>	<p>Accompagner la reprise progressive d'activité pour les 15-25 ans et la mise place d'un suivi médico-psychosocial le cas échéant sur les publics suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Jeunes de 16 à 25 ans en grande précarité ;</li> <li>- Souffrant de problème de consommation et / ou d'addiction : nouveaux outils à trouver</li> <li>- À la rue et fortement désocialisés ;</li> <li>- En risque de basculement dans la délinquance ou la récidive, notamment par leur implication dans les trafics de stupéfiants.</li> </ul> <p>Réinstaurer la coordination des acteurs de l'insertion professionnelle</p> <p>Prendre en compte et accompagner les jeunes impactés par la crise du COVID (endettement de jeunes verbalisés dans le cadre des violations du couvre-feu, décrochage des jeunes engagés dans des parcours d'insertion professionnelle...)</p>
<b>MISE EN OEUVRE</b>	<p>L'insertion professionnelle des jeunes constitue un levier essentiel dans la démarche de prévention des risques de basculement dans une trajectoire délinquante.</p> <p>Par ailleurs, il existe des difficultés « non-professionnelles » qui empêchent certains jeunes de trouver un emploi ou de s'engager dans une démarche d'insertion et qui constituent des freins périphériques à l'emploi.</p> <p>Sur ces sujets, les partenaires du territoire se mobilisent pour proposer aux jeunes des dispositifs visant à favoriser leur insertion professionnelle, à prendre en charge la question de la santé mentale et de l'hébergement d'urgence.</p> <p>À titre d'exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Sur le volet de l'insertion professionnelle :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le GRAJAR en partenariat avec la GACS (entreprise d'insertion) permet à de nombreux jeunes, accompagnés par un éducateur, de participer à des journées de déménagement et débarras d'entreprise.</li> <li>- Le GROUPE SOS porte, sur le 18<sup>e</sup>, un projet de ramassage des encombrants dans le cadre du dispositif TAPAJ (travail alternatif payé à la journée). Ce projet est également mené en parallèle par l'APSAJ auprès des jeunes dont elle assure le suivi dans le cadre d'un chantier éducatif visant à travailler avec les jeunes sur les questions notamment de mobilité, de sensibilisation aux thématiques de la propreté et du réemploi, de l'amélioration du cadre de vie des habitants.</li> <li>- L'APSAJ assure, via les jeunes dont elle assure le suivi, la gestion de la buvette Jupiter. Située dans les jardins d'Éole, cette action vise à instiguer une coopération entre les habitants, les jeunes et les acteurs associatifs, participer à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes engagés et occuper positivement cet espace.</li> </ul> </li> <li>- ARC-EA met en œuvre des chantiers éducatifs diversifiés en</li> </ul>

## Fiche action n° 1.6 : Créer et développer les rallyes citoyens

<b>PUBLIC CIBLE</b>	Élèves des collèges constitués en équipe :les collégiens réalisent un parcours au cours duquel ils interagissent avec les représentants des différents stands tenus par les services et partenaires de la Ville de Paris.
<b>OBJECTIFS</b>	Sensibiliser les jeunes aux métiers de l'espace public ; Restaurer le lien entre les jeunes et les services intervenant de manière quotidienne sur l'espace public et parfois dans les quartiers que fréquentent les jeunes, et ce, afin de réduire les incivilités. La prévention des incivilités concourt de façon plus générale à la prévention de la délinquance dans la mesure où les incivilités peuvent participer à la création d'un contexte favorable à la commission de faits délinquants notamment à l'égard d'agents chargés d'une mission de service public.
<b>MISE EN OEUVRE</b>	<p><b>Organiser des parcours avec des stands par le coordonnateur CPSA, mobilisation des établissements scolaires et des partenaires institutionnels) pour sensibiliser les jeunes aux métiers et au respect des agents :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser aux conséquences de l'ouverture des bouches à incendie lors de fortes chaleurs (Eau de Paris).</li> <li>- Présenter des métiers de gardiens d'immeuble et lutte contre les incivilités (Paris Habitat).</li> <li>- Présenter les métiers de la RATP (RATP)</li> <li>- Présenter les métiers d'éboueurs et d'égoutiers (DPE).</li> <li>- Présenter les métiers d'agents de police municipale de la Ville, d'accueil et de surveillance des espaces verts, des médiateurs et des ASP de la Ville de Paris (DPMP).</li> <li>- Présenter les métiers d'éducateurs sportifs (DJS).</li> <li>- Présenter le métier de la Mission de Prévention, Communication et Écoute (MPCE).</li> <li>- Présenter les missions des sapeurs-pompiers (BSPP).</li> <li>- Présenter les métiers de la Protection Civile et effectuer des stages d'apprentissage des gestes de premier secours</li> <li>- Présenter les missions du GPIS-GIE.</li> <li>- Présenter le métier de jardinier et l'importance du respect de l'environnement (DEVE).</li> <li>- Présentation de l'accès au droit (MJD/PAD), Défenseur des Droits (JADE)</li> <li>- Recyclerie (sensibilisation au recyclage), maison d'accueil spécialisée (MAS)</li> <li>- Stand sur l'égalité Femmes/Hommes présentant des planches grand format sur la thématique du harcèlement de rue (issus du projet Crocodile <a href="https://projetcrocodiles.tumblr.com/">https://projetcrocodiles.tumblr.com/</a> ), avec des échanges animés par l'élue et la chargée de mission dédiées.</li> </ul>
<b>PILOTES</b>	Ville de Paris (DPMP/DJS)
<b>PARTENAIRES</b>	Eau de Paris; Paris Habitat; Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE) ; Direction de la police municipale et de prévention (DPMP) ; Direction de la Jeunesse et des Sports (DJS) ; Commissariat d'arrondissement(présentation de la Mission de Prévention et Communication) ; RATP (Mobilité et Sécurité - Accessibilité) ; Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP) ; Protection Civile ; Sécurité

## Prévenir la récidive des mineurs et jeunes majeurs

### Fiche action n° 1.7 : Développer l'offre de TIG et des dispositifs de prévention de la récidive

<b>PUBLIC CIBLE</b>	Majeurs et mineurs faisant l'objet d'une mesure de travail d'intérêt général ou autre peine assimilée (mesure de réparation pénale, travail non rémunéré).
<b>OBJECTIFS</b>	Développer l'offre d'accueil TIG (fiches de poste) au sein du 18 <sup>e</sup> arrondissement afin de prévenir la récidive des mineurs et des majeurs Favoriser l'exécution des mesures de travaux d'intérêt généraux ou autre peine assimilée, visant un objectif spécifique de réparation et d'insertion professionnelle des publics Développer des dispositifs pour prévenir la récidive et favoriser la réinsertion socioprofessionnelle des publics sous main de justice
<b>MISE EN OEUVRE</b>	<p><b>L'Agence Parisienne du TIG et de la Prévention de la Récidive (APTIP-PR)</b>, lancée en 2023 et rattachée à la Direction de la Police Municipale et de la Prévention, accompagnera la Mairie du 18<sup>e</sup> arrondissement et les acteurs du territoire dans le développement des actions et initiatives de prévention de la récidive.</p> <p>Un des principaux axes de mise en œuvre consistera ainsi à développer des postes d'accueil TIG et mesures de réparation pénale au sein de la Mairie d'arrondissement, des services déconcentrés et autres services de la Ville de Paris, en favorisant notamment un accueil en soirée, les week-ends et pendant les vacances, et les postes d'accueil de mineurs.</p> <p>Le volume horaire des peines de travaux d'intérêt général est fixé par un juge, en fonction de l'infraction commise et de la personnalité de la personne condamnée. Les types de postes qui pourront être proposés par les services, sous la supervision d'un tuteur sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des postes opérationnels : logistique, manutention, aide en cuisine, nettoyage, entretien de véhicules, etc.</li> <li>• Des postes administratifs : missions de tri, d'ouverture des courriers, de mise sous pli, de classement, etc.</li> <li>• Des postes en lien avec le public : appui à l'accueil, à l'orientation ou au service du public, etc.</li> </ul> <p>Dans le cadre de la politique de prévention de la récidive portée par la Ville et les acteurs du champ judiciaire et pénitentiaire, d'autres axes de travail pourront être investis : chantiers éducatifs, projets associatifs, « tu casses tu ré pares », etc.</p>
<b>PILOTES</b>	SPIP, PJJ, Ville de Paris, (DPMP/BAP/Agence Parisienne du TIG)
<b>PARTENAIRES</b>	Mairie du 18 <sup>e</sup> arrondissement, Ville de Paris, ATIGIP.
<b>RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS RETENUS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de TIGistes accueillis au sein du 18<sup>e</sup> arrondissement.</li> <li>- Nombre d'heures d'accueil correspondant.</li> <li>- Nombre de tuteurs mobilisés pour l'accueil de TIGistes.</li> <li>- Nombre de postes créés permettant un accueil en soirée, le week-end et pendant les vacances.</li> <li>- Nombre de postes créés pour l'accueil de mineurs.</li> <li>- Nombre d'actions et projets subventionnés et/ou mis en œuvre dans l'arrondissement sur la prévention de la récidive</li> </ul>

Fiche action n° 2.1 : Créer et développer les réseaux d'aide aux victimes (RAV)

<b>PUBLIC CIBLE</b>	Toutes les victimes d'infractions pénales avec une priorité pour les femmes victimes de violences, les victimes d'harcèlement, les victimes mineures, âgées et LGBTQI+.
<b>OBJECTIFS</b>	Améliorer l'accueil, l'orientation et la prise en charge des victimes d'infractions pénales dans l'arrondissement.
<b>MISE EN OEUVRE</b>	<p><b>Cadre :</b></p> <p><b>Le schéma départemental d'aide aux victimes (SDAV)</b> - déclinaison locale de la gouvernance du schéma départemental d'aide aux victimes.</p> <p>La mairie d'arrondissement en lien avec le coordonnateur CPSA organise la tenue du ou des Réseaux d'Aide aux Victimes (RAV). Ces réseaux peuvent traiter différentes thématiques : femmes victimes de violences (et enfants co-victimes), seniors, LGBT, victimes de harcèlement scolaire...</p> <p>Ses objectifs sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer l'interconnaissance entre les différents partenaires du territoire</li> <li>- Identifier les points d'amélioration dans le cadre du parcours d'une victime</li> <li>- Mettre en place des outils permettant de faire connaître les ressources du territoire</li> <li>- Sensibiliser les habitants par l'organisation d'événements lors des journées thématiques (8 mars, 25 Novembre...)</li> </ul> <p>Fonctionnement : sous format de réunions plénières ou sous format de réunions restreintes en Groupe de Travail (GT) thématiques (publics ou projets).</p> <p>Le ou les RAV sont des lieux d'échanges et d'articulations entre les professionnels de l'arrondissement susceptibles d'agir auprès des victimes d'infractions pénales.</p> <p>Ce ne sont pas des lieux où l'on traite de situations individuelles.</p>
<b>PILOTES</b>	Ville de Paris via la mairie d'arrondissement et le(a) coordonnateur (rice) de contrat de prévention et de sécurité d'arrondissement (DPMP).
<b>PARTENAIRES</b>	Référént parquet de l'arrondissement, le commissariat d'arrondissement (BLPF, MPCE) et intervenants sociaux en commissariat, PRIF, les associations spécialisées dans la prise en charge des victimes au niveau de l'arrondissement et/ sur le territoire parisien, représentant-e de l'éducation nationale dans l'arrondissement, les directions de la ville concernées (DSOL, CASVP, DSP, DPMP, DASCO), les structures de proximité PAD et MJD, etc.
<b>RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS RETENUS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de réseaux d'aide aux victimes dans l'arrondissement.</li> <li>- Nombre de réunions et/ ou groupes de travail thématiques issus du ou des RAV de l'arrondissement.</li> <li>- Nombre d'événements organisés par le ou les RAV dans l'arrondissement notamment à l'occasion des journées thématiques (8 mars, 25 novembre).</li> <li>- Nombre d'outils mis en place par les professionnels de l'arrondissement pour améliorer la prise en charge des victimes dans l'arrondissement.</li> </ul>

	<p>sociale. Il s'agit d'un lieu d'informations, de partage d'actualité, d'échanges sur les besoins de l'arrondissement et de partage sur les situations;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>La cellule de veille sociale (CVS)</u> : pilotée par la Mairie d'arrondissement en lien avec la Coordination des maraudes et à terme, la DSOL (EPS, MUS), cette coordination partenariale et opérationnelle permet le traitement des situations complexes et signalées, la coordination des opérations de nettoyage des lieux de vie et l'articulation des interventions entre acteurs sociaux et acteurs de l'espace public (propreté, Police municipale, espaces verts et Commissariat). Un tableau de suivi des situations signalées est tenu à jour, au moyen des éléments amenés par les partenaires participant à la CVS et des échanges entre la Coordination des Maraudes et les partenaires de la Veille Sociale.</li> <li>- <u>La réunion thématique pilotée par la Fédération des Acteurs de la Solidarité</u> avec la mairie d'arrondissement et l'Espace Parisien des Solidarités : elle réunit les acteurs de la précarité (maraudes, établissements d'accueil, acteurs des distributions alimentaire, associations de domiciliation etc. Cette instance vise à développer l'information et la connaissance des ressources du territoire, et à l'échelle parisienne</li> <li>- <u>La réunion de mise en réseau des acteurs de la solidarité pilotée par la mairie d'arrondissement</u> : elle réunit les maraudes, les associations de distributions alimentaires, les structures d'hébergement, association de domiciliation, association de vestiaire etc... Elle vise à permettre aux acteurs de faire réseau, faciliter l'interconnaissance, mutualiser des moyens, réaliser des actions conjointes, en direction du public en précarité.</li> <li>- <u>La coordination « mineurs non accompagnés »</u> créée en 2018 et pilotée par la DSOL : elle réunit les acteurs sociaux, judiciaires, du soin, de la prévention jeunesse 18<sup>e</sup> et de la protection de l'enfance pour dresser dans un premier temps de réunion, un bilan d'activité de l'association Aurore-Hors la rue (porteuse du projet d'accompagnement social des jeunes en errance sur la Goutte d'Or) et dans un second temps, un examen des situations individuelles entre professionnels.</li> </ul> <p>● <b>Poursuivre les actions opérationnelles autour des lieux d'installation des personnes sans-abri : les opérations de nettoyage.</b> Des opérations programmées de nettoyage de l'espace public associant les effectifs du commissariat, les policiers de la division territoriale de police municipale du 18<sup>e</sup> et les services de la Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE) tous les mardis et vendredis dans les espaces publics et espaces verts. Un diagnostic préalable par l'unité d'assistance aux sans abri est réalisé.</p>
<b>PILOTES</b>	Mairie d'arrondissement, Coordination des maraudes (SIAO-Samu social de Paris), Ville de Paris (DSOL/MUS et EPS 18).
<b>PARTENAIRES</b>	Maraudes mobilisées sur le secteur (Emmaüs, Samu social de Paris, FTDA, Croix Rouge Française, Protection civile, Ophelia CHARONNE, Médecins du Monde), Préfecture de Police (Commissariat, Brigade d'assistance aux personnes sans-abri), Ville de Paris (DPMP/divisions territoriales et Unité d'Assistance aux Sans-Abris, DPE, DEVE).
<b>RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS RETENUS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Retour qualitatif sur la situation des personnes sans-abri dans le 18<sup>e</sup> arrondissement.</li> <li>- Nombre de signalements de personnes à la rue.</li> <li>- Nombre de personnes rencontrées lors de la Nuit de la Solidarité.</li> <li>- Nombre de signalements de personnes à la rue.</li> <li>- Nombre de réunions des instances de coordination.</li> <li>- Nombre de situations complexes abordées lors des CVS.</li> <li>- Nombre d'opérations de nettoyage organisées par les services de la Ville de Paris et nombre de m<sup>3</sup> d'encombrants et de déchets collectés.</li> </ul>

	<p>signalements de manière à répondre aux préoccupations des habitants du territoire, confrontés aux différents problèmes liés aux drogues et la création de lien avec les UD pour la mise en place d'un accompagnement médico-social et le travail autour d'un accès à un hébergement adapté.</p> <p>➤ <b>Poursuivre la mise en œuvre du dispositif Fêtez-Clairs</b> qui intervient dans des établissements de nuit (La Machine du Moulin Rouge) pour sensibiliser les consommateurs.</p>
<b>PILOTES ET PARTENAIRES</b>	<p>Ville de Paris (DPMP, DJS, DSOL-MMPCR/Équipes territoriales de santé), Éducation Nationale, Établissements scolaires, Parquet de Paris, Rectorat, Commissariat du 18<sup>e</sup>, PRIF, associations spécialisées dans la prévention des addictions et des conduites à risques.</p>
<b>RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS RETENUS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'interventions réalisées par la MPCE et nombre d'élèves touchés (par nature d'intervention et par an)</li> <li>- Nombre de rencontres avec les associations et les acteurs du territoire en position d'orienter les usagers ;</li> <li>- Nombre de maraudes « usagers de drogues » de l'UASA</li> <li>- Retour d'expérience sur les actions de sensibilisation organisées, les thématiques abordées et nombre de participants</li> </ul>

**Fiche action n° 3.1: Renforcer la tranquillité publique et la sécurité notamment via la coopération resserrée avec la Préfecture de Police et les autres partenaires**

<b>PUBLIC CIBLE</b>	L'ensemble des usagers de l'espace public
<b>OBJECTIFS</b>	<p>Améliorer la tranquillité publique et la lutte contre la délinquance :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lutter contre la vente à la sauvette et les nuisances qui peuvent en découler, assurer la tranquillité des marchés découverts</li> <li>• Lutter contre la prostitution</li> <li>• Lutter contre le trafic de stupéfiants</li> <li>• Sécuriser les abords des établissements scolaires par la DPMP</li> <li>• Sécuriser les grands ensembles immobiliers par le GPIS-GIE</li> <li>• Sécuriser les transports publics et leurs abords par le GPSR</li> </ul>
<b>MISE EN ŒUVRE</b>	<p align="center"><b><u>Améliorer la tranquillité publique et la lutte contre la délinquance</u></b></p> <p>Le 18<sup>e</sup> arrondissement bénéficie d'une Zone de Sécurité Prioritaire (ZSP) créée le 30/07/2012 qui résulte d'un travail interministériel entre les ministères de l'Éducation nationale, de la Justice, de l'Égalité des territoires, de l'Intérieur, des Outre-Mer et de la Ville. Au-delà de la phase répressive, le projet des ZSP repose aussi sur l'attention accordée à la prévention. Ce dispositif a été étendu le 22 janvier 2018 par la création de la ZSP 10/18 qui répond davantage à une logique territoriale.</p> <p>S'en sont suivis d'autres dispositifs qui complètent et affinent les besoins de certains quartiers en sécurité, Quartier Reconquête Républicaine (QRR) - date de création Juin 2019 - et Quartier Témoin de la Goutte d'Or (QTGO) - date de création avril 2021.</p> <p><b>Actions de la division territoriale de police municipale du 18e (DT 18):</b> La DT 18 met en place des parcours d'ilotage pédestre avec des points de passage obligatoires (8 parcours quotidiens - dont 3 parcours prioritaires sur le secteur QRR, Charles Hermite devenu prioritaire avec la dispersion de Forceval).</p> <p><b>Actions pluripartites (police nationale/police municipale/GPSR) :</b> Des opérations conjointes hebdomadaires sont menées sur l'ensemble de l'arrondissement. Les secteurs sont en évolution constante. Ils sont adaptés, et les actions définies, lors des réunions GPO pilotées par la mairie du 18<sup>e</sup>. Ce groupe de Partenariat Opérationnel (GPO), créé dans le cadre de la finalisation de la Police de Sécurité du Quotidien, est piloté par le Commissariat du 18<sup>e</sup> arrondissement. Le découpage intègre le maillage parisien en conseils de quartier et il est divisé en 4 GPO. Le dispositif a pour vocation de répondre au plus vite et au mieux à des enjeux de sécurité qui peuvent être réglés très rapidement par l'intervention de la Mairie, des bailleurs sociaux, de la SNCF ou la RATP, ou bien par l'intervention conjointe des services de Police et des autres intervenants.</p> <p>Le GPSR intervient sur tout le réseau de transports publics, avec une attention particulière portée sur les secteurs de la place de la Chapelle, de la porte de la Chapelle et de la Porte de Clignancourt dans le métro et le tramway.</p> <p>La poursuite d'une mise en œuvre opérationnelle tripartite est souhaitée.</p>

des patrouilles motorisées ou pédestres effectuées par les effectifs des BAC et brigade territoriale de contact (BTC), avec l'appui ponctuel de la brigade cynophile.

Des renforts de forces supplétives telles que les CRS ou la gendarmerie sont régulièrement déployés sur les secteurs les plus sensibles.

Le service d'accueil et d'investigation de proximité (SAIP) procède régulièrement, en lien avec les équipes de voie publique, à des démantèlements de réseaux de vente à l'instar des trafics qui avaient été mis en place sur le quartier Queneau.

-Des opérations de sécurisation sont menées sur certains secteurs, parfois en collaboration avec le GPIS-GIE.

La convention tripartite Police/GPIS-GIE/Parquet permet de sécuriser les agents lors des découvertes de stupéfiants.

Des opérations ciblées sur les parkings sont mises en place pour reconquérir ces espaces (GPIS-GIE/PN/bailleurs sociaux)

#### **La lutte contre le proxénétisme**

*Secteurs concernés : bd Ney, bd de Clichy et abords, Château Rouge, Porte des Poissonniers*

#### **Actions/dispositifs :**

Le proxénétisme est une compétence de la Brigade de Répression du Proxénétisme qui dépend de la Police Judiciaire et non pas des commissariats locaux. Néanmoins plusieurs actions sont menées au niveau local comme les amendes forfaitaires pour Achat Sexuel qui sanctionnent les clients, ou encore la présence d'un Délégué Cohésion Police Population (DCPOP) qui obtient des informations de la part des riverains sur les activités prostitutionnelles et transfère les résultats à la BRP. De plus, le DCPOP a la possibilité de signifier des Rappels à la règle aux propriétaires qui louent à des prostituées leur logement.

#### **- La sécurisation dans et aux abords des établissements scolaires**

#### **DPMP :**

Pour assurer la sécurité des enfants Parisien-ne-s qui se rendent à l'école, la Direction de la Police Municipale et de la Prévention de la Ville de Paris positionne des agents sur les 34 traversées piétonnes évaluées comme dangereuses à proximité des établissements scolaires du 18<sup>e</sup>.

Depuis la rentrée 2022-2023, de nouveaux horaires ont été mis en place afin qu'ils soient désormais présents lors des sorties d'étude/goûter et de les déployer dans certains jardins.

En complément, des actions régulières sont menées par les médiateurs pour contribuer à l'apaisement des abords des établissements scolaires et prévenir les rixes.

En fonction des besoins identifiés par les directeurs d'école et la mairie d'arrondissement, la Police municipale parisienne se mobilise seule, ou conjointement avec la Police nationale pour renforcer la sécurité aux abords des établissements scolaires.

À titre d'exemples :

- Opération pédibus initiée à l'automne 2022 pour assurer l'accompagnement quotidien des familles sur le chemin de l'école, sur le secteur Charles Hermite
- Sécurisation PN/DT 18 de divers établissements scolaires suite à des problématiques de troubles à la tranquillité publique (attroupements de mineurs non accompagnés, occupations...)
- Sécurisation d'équipements autres (bibliothèque Goutte d'or, équipements

	municipales de Paris et de Saint-Ouen pour qu'elles puissent intervenir au-delà des limites administratives.
<b>PILOTES</b>	Préfecture de police (commissariat), Mairie du 18 <sup>e</sup> , Ville de Paris (DPMP), PRIF
<b>PARTENAIRES</b>	
<b>RÉSULTATS ATTENDUS INDICATEURS RETENUS</b> <b>ET</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tonnage annuel sur les vente à la sauvette (par an) - commissariat</li> <li>- Tonnage annuel de données alimentaires redistribuées</li> <li>- Nombre d'opérations</li> <li>- Nombre de saisies (si accord de la PP)</li> <li>- Nombre d'appels de locataires</li> <li>- Nombre d'actions du GPIS-GIE</li> <li>- Nombre de saisies par le GPIS-GIE</li> </ul>

boissons réunissant à intervalles réguliers l'ensemble des services et partenaires municipaux, préfectoraux, associatifs et professionnels (syndicats de l'hôtellerie-restauration) pour travailler sur les établissements les plus signalés de l'arrondissement afin de coordonner l'ensemble des actions. Cette commission procède notamment à la transmission de courriers de rappel de la réglementation et des bonnes pratiques aux établissements signalés par la mairie.

La DT 18 transmet dans ce cadre des PV de constats d'infractions pour appuyer les demandes de fermetures administratives d'établissements faites par le commissariat.

Une collaboration est à venir entre la MA18/Police Nationale/DT 18 pour des actions concertées sur certains établissements.

**Actions de sensibilisation et de prévention :**

En lien avec la mairie d'arrondissement, l'association des Pierrots de la Nuit mène des actions de médiation et de conseil auprès d'une trentaine d'établissements festifs du 18<sup>e</sup> pour prévenir les nuisances sonores liées aux lieux de vie nocturne (ex : réorganisation du système de file d'attente au Divan du monde). Ils sensibilisent les noctambules par des interventions de médiation artistique dans les rues animées durant la nuit du quartier Abbesses-Pigalle. Ils seront intégrés à la fête des Vendanges ;  
Campagne de sensibilisation par la MA18 auprès des débits de boissons : mise à disposition d'affiches mettant en exergue les comportements respectueux sur l'espace public.

**- La régulation de l'espace public et la protection routière**

**Actions menées par la Division territoriale de police municipale du 18<sup>e</sup> :**

Son intervention est ciblée :

- sur la lutte contre le stationnement gênant. Des opérations spécifiques d'enlèvements de véhicules sont mises en place et permettent d'intervenir sur plusieurs problématiques à la fois (stockage de marchandises de la vente à la sauvette, prostitution dans des véhicules, etc.). Un arrêté signé conjointement par la Mairie de Paris et la Préfecture de Police permet ces enlèvements sur les secteurs les plus impactés.
- Les Opérations « sonomètre » sont des opérations conjointes renforcées avec l'unité d'appui (UA) sur les portes visant à verbaliser les engins motorisés trop bruyants et à mener des contrôles routiers en parallèle.
- L'opération Paris Respire (opération prévoyant la fermeture de certaines voies de circulation) : la DT 18 assure la tenue de 2 des 6 barrages filtrants (Ordener/ernestine et Ordener/Stephenson) de 11h à 19h.

<b>PILOTES</b>	Préfecture de Police, Ville de Paris (DPMP)
<b>PARTENAIRES</b>	
<b>RÉSULTATS ATTENDUS INDICATEURS RETENUS</b>	<p><b>ET</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'actions menées dans le champ de la lutte contre les incivilités (prévention, verbalisations)</li> <li>- Nombre de verbalisations dressées par type d'incivilités</li> </ul>

## GLOSSAIRE

- AAP** : Appel à Projet
- AAS** : Agents d'Accueil et de Surveillance
- AP-HP** : Assistance Publique - Hôpitaux de Paris
- ASP** : Agents de Surveillance de Paris
- BAPSA** : Brigade d'Assistance aux Personnes Sans-Abris
- BLPF** : Brigade Locale de la Protection de la Famille
- BSPP** : Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris
- CASVP** : Centre d'Action Social de la Ville de Paris
- CENOMED** : Cellule d'Échange d'informations Nominatives pour les Mineurs En Difficultés
- CETD** : Cellule d'Étude et de Traitement des Doléances
- CNIL** : Commission Nationale de l'Information et des Libertés
- CPPS** : Contrat Parisien de Prévention et de Sécurité
- CPSA** : Contrat de Prévention et de Sécurité d'Arrondissement
- CRIP** : Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes
- CSAPA** : Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie
- CSPDA** : Conseil de Sécurité et de Prévention d'Arrondissement
- CST** : Coordinateur Social de Territoire
- CVPR** : Cellule de Veille et de Prévention des Rixes
- DASES** : Direction de l'Action Sociale de l'Enfance et de la Santé
- DDCT** : Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires
- DEVE** : Direction des Espaces Verts et de l'Environnement
- DJS** : Direction de la Jeunesse et des Sports
- DOPC** : Direction de l'Ordre Public et de la Circulation

**MUS** : Mission d'Urgence Sociale

**NPNRU** : Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain

**OPTP** : Observatoire Parisien de la Tranquillité Publique

**PAD** : Point d'Accès aux Droits

**PAR** : Personne à la rue

**PMP** : Police Municipale Parisienne

**PP** : Préfecture de Police

**QPV** : Quartier en Politique de la Ville

**QRR** : Quartier de Reconquête Républicaine

**RATP** : Région Autonome des Transports Parisiens

**RAV** : Réseau d'Aide aux Victimes

**RET** : Règlement Étalage et Terrasse

**REV** : Responsable Éducatif Ville

**SDJ** : Sous-Direction de la Jeunesse

**SCOP** : Salle de Commandement Opérationnelle de Paris

**SDAV** : Schéma Départemental d'Aide aux Victimes

**SNPD** : Stratégie Nationale de Prévention de la Délinquance

**SPIP** : Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation

**SPPR** : Stratégie Parisienne de Prévention des Rixes

**TFPB** : Taxes Foncières sur les Propriétés Bâties

**TIG** : Travaux d'Intérêt Généraux

**TNR** : Travaux Non Rémunérés

**UASA** : Unité d'Assistance aux Sans-Abris

## Annexe 2

### Charte de fonctionnement des CENOMED

#### **ARTICLE 1 : Objectifs généraux des CENOMED**

Les cellules d'échange d'informations nominatives constituent *un dispositif d'alerte et d'orientation et non de prise en charge*. Elles permettent :

- D'identifier, le plus en amont possible, des mineurs connus de différents professionnels qui risquent de basculer sur des trajectoires délinquantes ou étant auteurs ou victimes de comportements pouvant les mettre en danger.
- D'échanger des informations nominatives dans le respect du cadre légal et de la déontologie des différents professionnels concernés par une situation (cf. article 7).
- D'orienter ces mineurs vers une prise en charge socio-éducative et/ou de les signaler aux acteurs locaux compétents.

À ce titre, une demande d'autorisation unique AU-038, qui concerne les traitements de données portant sur les personnes faisant l'objet d'un suivi par le maire dans le cadre de ses missions de prévention de la délinquance, a été faite par le directeur de la DPMP pour la Maire de Paris auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

#### **ARTICLE 2 : Pilotage et gouvernance du dispositif**

- **Pilotage du dispositif local**

Le pilotage des CENOMED au niveau local est assuré par les coordonnateurs des Contrats de Prévention et de Sécurité d'Arrondissement (CPSA) de la Direction de la Police Municipale et de la prévention.

À ce titre, les coordonnateurs des CPSA sont chargés, dans leur(s) arrondissement(s) de compétence, d'assurer l'organisation des réunions tout en veillant au respect du cadre déontologique et légal ainsi que de coordonner l'action de l'ensemble des partenaires de la CENOMED.

- **Gouvernance du dispositif central**

Elle est assurée dans le cadre du conseil parisien de prévention et de sécurité. À cette occasion, un bilan annuel et anonyme des différentes cellules d'arrondissement est présenté.

#### **ARTICLE 3 : Les situations éligibles à un examen en CENOMED**

Les situations éligibles à un examen en CENOMED sont des situations de mineurs en difficultés signalés pour des faits commis relevant de l'infra-délinquance (auteurs) ou exposés à un risque de mise en danger en lien avec ces faits (victimes).

Ces situations peuvent provenir de signalements émanant de partenaires siégeant en CENOMED ou des circuits de traitement interinstitutionnel mis en place dans le cadre de la prévention des rixes (situations non éligibles au GLTD rixes transmises par la Préfecture de Police, situations signalées à la coordonnatrice du dispositif préventif rixes dans le cadre du «circuit court» intégrant potentiellement les fratries de

Transmission par mail au coordonnateur CPSA des situations à évoquer comportant les éléments indispensables suivants : le nom, le prénom, la date de naissance du jeune, l'adresse familiale ainsi que le(s) nom(s), prénom(s) et adresse(s) du (des) représentant(s) légaux du jeune et dans la mesure du possible l'établissement scolaire.

- Étape 2

Transmission des situations (nom, prénom, date de naissance et adresse) par le coordonnateur CPSA :

- Tout d'abord au magistrat de la section des mineurs du Parquet de Paris en charge de l'arrondissement afin qu'il recherche des informations sur l'éventuelle prise en charge éducative et/ou pénale par le juge des enfants.
- À noter qu'après étude de cette liste par le Parquet et retour des situations retenues auprès du coordonnateur CPSA, les mineurs faisant l'objet d'un suivi de droit commun judiciaire ne feront pas l'objet d'un échange nominatif d'informations.
- Ensuite ou en parallèle, transmission à la coordonnatrice sociale de territoire (CST), qui sur la base de la liste des situations retenues après filtre du Parquet, retire les situations indiquées par la CRIP comme faisant déjà l'objet d'un accompagnement éducatif. À noter de même que les mineurs faisant l'objet d'un accompagnement éducatif ne feront pas l'objet d'un échange nominatif d'informations. Toutefois, dans ce cadre, la CST contacte le secteur de l'ASE concerné afin de lui faire part de la saisine et du motif de saisine de la CENOMED.

- Étape 3

Envoi par la DPMP d'un courrier (cf. sous-annexe 1) d'information préalable aux familles dont la situation a été retenue après le filtre du Parquet et de la DSOL pour faire l'objet d'un échange d'informations nominatives.

- Étape 4

Transmission par le coordonnateurs CPSA aux membres de la CENOMED de la liste des situations (nom, prénom, date de naissance, adresse et dans la mesure du possible le nom de l'établissement scolaire) à étudier pendant la cellule, après le filtre du Parquet et celui de la DSOL. Cette liste comprend également les situations qui ne sont pas sorties du dispositif à l'issue de la précédente réunion.

Il appartient alors à chacun des membres de recueillir les informations pertinentes à l'étude de chaque situation dans le strict respect du cadre d'échange d'informations nominatives entre professionnels prévue par la loi de mars 2007 relative à la prévention de la délinquance.

Durant la séance :

- Étape 5 : Déroulement

≤ Refus de la famille que des informations soient communiquées

### TRANSMISSION DE L'INFORMATION AUX CLUBS DE PREVENTION SPECIALISÉE (2)

L'information est transmise aux clubs de prévention spécialisée par les CST.

### TRANSMISSION D'ELEMENTS À LA CRIP (3)

Pour chaque situation présentée en CENOMED, le rédacteur de l'IP qui synthétise les éléments échangés par les différents partenaires est désigné par la CENOMED.

### ORIENTATION VERS LES DISPOSITIFS DE L'ÉDUCATION NATIONALE (4)

La transmission vers les dispositifs de l'Éducation Nationale se fait via le SSFE s'il est présent à la CENOMED (possibilité de présence SSFE à vérifier). En cas d'absence, celle-ci se fait soit via le référent territorial de sécurité, soit via le proviseur vie scolaire du Rectorat.

NB : la situation du jeune sort de la CENOMED non pas le jour de l'orientation mais lors du retour par les services saisis. En effet, si le retour ne s'avère pas satisfaisant pour les membres de la cellule, une réponse graduée pourra être proposée.

#### Lors des séances suivantes

- Étape 7 : au cours des réunions suivantes de la cellule d'arrondissement, retour par les services saisis sur les situations individuelles signalées via les fiches navette

S'il s'agit des services sociaux, ce retour se fait par la CST à la DPMP et selon des modalités de réponse définie. Conformément aux règles déontologiques, pour les services sociaux, ces retours ne portent pas sur la nature du suivi mis en œuvre mais sur la mise en place possible ou non d'un accompagnement social.

En cas d'impossibilité de rencontrer les parents ou de refus de la famille que des informations soient communiquées, les membres de la cellule pourront considérer ces éléments comme des faits supplémentaires d'inquiétude et pourront saisir la CRIP.

S'il s'agit d'un signalement CRIP réalisé par le parquet, le retour se fait par le parquetier mineur référent. Il consiste uniquement à informer de la réalisation du signalement.

S'il s'agit du renvoi vers un ou plusieurs dispositifs de l'Éducation Nationale, le correspondant sécurité et/ou le proviseur vie scolaire, informent de l'entrée du jeune dans le ou les dispositifs proposés. Auquel cas, une autre orientation pourra être proposée.

### ARTICLE 6 : Principes régissant la collecte des données et les échanges au sein de la cellule d'arrondissement

#### **La confidentialité des échanges :**

Les échanges d'informations qui ont lieu durant la cellule ont un caractère strictement confidentiel. Ils ne donnent pas lieu à la rédaction de compte-rendu de séance.